

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### Associations et fondations d'entreprise



**PREMIER  
MINISTRE**

Direction de l'information  
légale et administrative

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

## Annonce n° 2263

### 80 - Somme

## FONDS DE DOTATION

### Créations

Déclaration à la préfecture de la Somme

#### **FONDS DE DOTATION AGENA : 1 + POUR LES FEMMES EN DIFFICULTÉS**

*Objet* : le Fonds de dotation Agena : 1 + pour les femmes en difficulté a pour objet de recevoir et gérer, en utilisant directement, en capitalisant les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre irrévocable et gratuit contribuant à la réalisation de l'objet de l'Association Agena en utilisant le capital, les revenus ou les biens et droits apportés, dans le déploiement de ses œuvres et missions d'intérêt général et de mener des projets à caractère exceptionnel, l'Association Agena bénéficiera ainsi des moyens financiers supplémentaires susceptible d'amplifier ses actions en faveur des femmes en difficulté

*Siège social* : 124, route de Rouen, 80000 Amiens

*Durée pour laquelle le fonds de dotation est créé* : illimitée

*Date de déclaration* : 24 juin 2022